



Chantier de lutte Contre le myriophylle



Myriophylle hétérophylle

Il existe 45 espèces de myriophylles, dont certaines reconnues « espèces exotiques envahissantes », prolifèrent aujourd'hui dans le monde entier, en eau douce stagnante ou faiblement courante.

Ces plantes amphibies peuvent développer des tiges de 3 m de long poussant jusqu'à 30 à 40 cm hors de l'eau.

La plante se propage uniquement par dissémination de boutures qui s'enracinent dans le fond de l'eau.

Cette prolifération nuit à la biodiversité locale et entrave les activités de pêche ainsi que la navigation et l'écoulement des eaux.

Le canal de la Somme est victime de cette prolifération de l'espèce exotique envahissante « myriophylle hétérophylle ». Les **travaux de hersage** qui vont être entrepris par le Conseil départemental visent à éradiquer cette espèce, tout en empêchant la dissémination de la plante.



**Pour tout
renseignement
concernant les
travaux merci
de contacter
l'Agence
Fluviale et
Maritime au
03 60 01 52 00**

L'opération "La lutte contre le myriophylle hétérophylle" est cofinancée par le FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE de la Région Picardie pour la période 2014-2020.



Etablissement public du ministère chargé du développement durable